Lextenso

BULLETIN JOLY SOCIÉTÉS

ACTUALITÉ DU DROIT DES SOCIÉTÉS

À LA UNE

SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

Agrément irrégulier et cession d'actions : fausse note dans l'application de l'article L. 227-15 du Code de commerce ? → PAGE 6

Thibaut DUCHESNE

SOCIÉTÉS DE PERSONNES ET AUTRES GROUPEMENTS

Faute séparable des fonctions d'un gérant, délit de contrefaçon et non-respect d'une décision judiciaire → PAGE 17

Arnaud REYGROBELLET

Procédure d'agrément dans une SARL devenue SAS : la rigueur encore et toujours ! → PAGE 20

Matthieu BUCHBERGER et Marie CAFFIN-MOI

Financiarisation des professions libérales réglementées, acte II : la privation de l'indépendance professionnelle → PAGE 24

Laurent GROSCLAUDE

Votre revue OFFERTE sur tous vos écrans
KIOSQUE Lextenso

DÉCEMBRE 2026 - N° 12

BULLETIN JOLY SOCIÉTÉS ACTUALITÉ DU DROIT DES SOCIÉTÉS

Direction scientifique

Hervé Le Nabasque,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Comité scientifique

Jean-François Barbièri,
professeur au CDA (université Toulouse 1 Capitole)
et au CREOP (université de Limoges)
Clément Barrillon,
professeur à l'université de Lorraine
Alain Couret,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)
Jean-Jacques Daigre,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)
Reinhard Dammann,
avocat au barreau de Paris
Bruno Dondero,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)
Paul Le Cannu,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)
Dominique Ledouble,
expert financier
Hervé Le Nabasque,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)
Daniel Lepeltier,
docteur en droit
François-Xavier Lucas,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)
ancien directeur scientifique
Catherine Maison Blanche,
senior consultant, Allen & Overy LLP
Hugues Mathez,
avocat associé, cabinet White & Case
Didier Poracchia,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)
Arnaud Reygrobellet,
professeur à l'université Paris Nanterre
Xavier Vamparys,
directeur juridique corporate, CNP Assurances
Daniel Villey,
avocat associé, cabinet Villey Girard Grolleaud AARPI

Comité de rédaction

Droit commun

Paul Le Cannu,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)
Didier Poracchia,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)
Edmond Schlumberger,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Sociétés par actions

Hervé Le Nabasque,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)
Antoine Gaudemet,
professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

Sociétés de personnes et autres groupements

François-Xavier Lucas,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)
ancien directeur scientifique
Philippe Dupichot,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)
Caroline Coupet,
professeure à l'université Paris-Panthéon-Assas

Audit et contrôle des comptes

Jean-François Barbièri,
professeur au CDA (université Toulouse 1 Capitole)
et au CREOP (université de Limoges)

Fusions acquisitions

Bruno Dondero,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Restructuration des sociétés en difficulté

Eva Mouial-Bassilana,
professeure à l'université Côte d'Azur
Irina Parachkévova-Racine,
professeure à l'université Côte d'Azur

Le Bulletin Joly Sociétés peut désormais être cité de la façon suivante : BJS nov. 2021, n° BJS200o7.
Le numéro de type BJS200o7 est un numéro d'identifiant unique permettant de retrouver directement l'article via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Revue éditée par Lextenso
1, Parvis de La Défense – 92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication Emmanuelle Filiberti
Rédactrice en chef Audrey Faussurier (audrey.faussurier@lextenso.fr)
Rédactrice Sabine Dubost (sabine.dubost@lextenso.fr)

Dépôt légal : à parution • N° CPPAP : 0427 T 82874 • ISSN 1285-0888
Imprimé par Chirat • 744, rue de Sainte-Colombe - 42540 Saint-Just-la-Pendue
sur des papiers produits en Italie et en Allemagne ;
100% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre pour un exemplaire : 654 g éq. CO_2
Abonnement : Tél. 01 40 93 40 40 • relationclients@lextenso.fr
Abonnement papier + version feuilletable numérique France 2026 : 580,95 € TTC -
Abonnement étranger 2026 : 625,90 €
Abonnement feuilletable numérique France : 336,95 € TTC - Abonnement étranger : 330,02 €
Prix au numéro France : 64,32 € TTC - Prix au numéro étranger : 69 €

Cette revue ne peut être reproduite, même partiellement, sauf exceptions prévues par la loi,
ni utilisée à des fins d'entraînement de systèmes d'intelligence artificielle. La fouille de textes
et de données est interdite conformément à l'article 4(3) de la Directive (UE) 2019/790.

SOMMAIRE

SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

BJS204z1 • **L'expertise de gestion ne suspend pas le cours de la prescription** **4**

Guilhem Gil – Cass. com., 4 nov. 2026, n° 25-14.332, F–B

BJS204x0 • **Agrément irrégulier et cession d'actions : fausse note dans l'application de l'article L. 227-15 du Code de commerce ?** **6**

Thibaut Duchesne – Cass. com., 7 oct. 2026, n° 25-11.999, F–D

BJS204w8 • **Du préjudice personnel du dirigeant d'une société victime d'une rupture abusive de contrat** **11**

Jean-Christophe Pagnucco – Cass. com., 16 sept. 2026, n° 24-19.302, F–D

BJS204y5 • **Refus, au motif d'un pacte d'associés, d'accepter une augmentation de capital salvatrice : abus de minorité !** **14**

Jean-François Barbièri – CA Paris, 5-8, 13 oct. 2025, n° 25/02460

SOCIÉTÉS DE PERSONNES ET AUTRES GROUPEMENTS

BJS204w7 • **Faute séparable des fonctions d'un gérant, délit de contrefaçon et non-respect d'une décision judiciaire** **17**

Arnaud Reygrobellet – Cass. com., 7 oct. 2026, n° 25-14.170, FS–BR

BJS204y7 • **Procédure d'agrément dans une SARL devenue SAS : la rigueur encore et toujours !** **20**

Matthieu Buchberger et Marie Caffin-Moi – Cass. com., 7 oct. 2026, n° 24-10.131, FS–B

BJS204x2 • **Financiarisation des professions libérales réglementées, acte II : la privation de l'indépendance professionnelle** **24**

Laurent Grosclaude – CE, 2 oct. 2026, n°s 501227 et 502006, Imapole

BJS204w9 • **Les statuts comme contrat : le retrait d'un associé d'une société civile** **28**

Jean-Jacques Daigre et Laurine Teixeira – Cass. 3e civ., 24 sept. 2026, n° 24-17.185, FS–B

BJS204y9 • **Quelle est la force probante d'un procès-verbal que l'un des cogérants s'est abstenu de signer ?** **30**

Guillaume Grundeler – Cass. com., 14 oct. 2026, n° 25-12.466, F–B

BJS204x3 • **L'engagement de caution survit à la liquidation amiable de la société garantie** **33**

Jean-Baptiste Barbièri – Cass. com., 7 oct. 2026, n° 25-13.014, F–B

BJS204x4 • **Sociétés civiles : de la possibilité (ou non) de se passer du gérant pour convoquer** **35**

Thibault de Ravel d'Esclapon – CA Angers, ch. com., 22 sept. 2026, n° 26/00009

AUDIT ET CONTRÔLE DES COMPTES

BJS204y2 • **Désignation obligatoire du CAC : moment d'appréciation du dépassement des seuils** **38**

Bruno Dondero – CA Grenoble, ch. com., 15 oct. 2026, n° 25/02882

RESTRUCTURATION DES SOCIÉTÉS EN DIFFICULTÉ

BJS204y6 • **Subsidiarité de l'action des contrôleurs en matière de responsabilité pour insuffisance d'actif** **42**

Olivier Maraud – Cass. com., 9 sept. 2026, nº 24-22.135, F–B

BJS204y0 • **Les SEL et SPFPL écrans de l'avocat n'échappent pas à l'extension de procédure collective** **44**

Bastien Brignon – Cass. com., 9 sept. 2026, nº 25-13.666, F–D

CHRONIQUE

BJS204z0 • **Droit fiscal (juill.-oct. 2026)** **48**

sous la direction de Régis Vabres